

Je n'ai que deux propositions à vous soumettre. J'ai été très surpris de voir le député de Cochrane (M. Stewart) faire inscrire autant de bills au *Feuilleton* cette session. Cela souligne la nécessité de limiter le nombre d'initiatives que peut faire inscrire chaque député. La présidence sait que je demande depuis trois ou quatre ans que cette limite soit imposée. Peut-être pourrait-on prévoir que l'ordre attribué à chaque député lors du tirage au sort ne vaudrait que pour tant de mesures, comme cela se fait au Royaume-Uni.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député? Accepterait-il une formule selon laquelle chaque député aurait le privilège de proposer deux bills pour ce que nous appelons, par un euphémisme, «le scrutin», et tout autre bill d'initiative parlementaire serait inscrit en fin de liste? En d'autres termes, il y aurait un maximum de deux bills par député qui seraient en réalité inscrits et mis en délibération.

M. Bell: Oui, la formule est valable. Nous pourrions peut-être choisir entre les propositions. Je ne suis pas une autorité en matière de Parlement britannique, mais j'ai l'impression que là les bills sont présentés en vertu du consentement unanime. Je crois que si jamais il y a eu unanimité à la Chambre, c'est quand on a soulevé ces questions intéressantes. Il y faudrait le consentement absolument unanime. Je sais qu'on n'est pas d'accord sur les résultats de cette formule, mais elle mérite d'être envisagée. Elle fournirait un moyen de présenter un bill portant sur une question de haute actualité et de grande importance.

Les internes pourraient aussi faire de l'excellent travail. Ce sont des jeunes gens très consciencieux. Ce système est le résultat d'une motion présentée par les députés, mais je crois qu'il vaut la peine de l'étudier. Je sais qu'il a été question que les internes ou un groupe d'entre eux pourraient s'intéresser particulièrement à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Ce ne serait pas très passionnant pour quelques-uns d'entre eux, mais ils pourraient en faire un sujet d'intérêt spécial. Un interne de chaque parti pourrait nous aider à faire un meilleur travail en nous livrant le fruit de ses observations. En d'autres termes, en les réservant pour l'heure des mesures d'initiative parlementaire, nous pourrions tirer une leçon de ce que nous faisons nous-mêmes.

Je n'ai rien à ajouter si ce n'est de féliciter le député de Peace River de son courage, de sa persévérance et de sa perspicacité. Que cette motion soit l'une des premières dont nous sommes saisis, la chance y est certes pour quelque chose. C'est le seul bon signe que j'y vois, car je soupçonne mes vis-à-vis de vouloir faire traîner la discussion en longueur et étouffer ainsi la motion.

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je suis ravi d'avoir l'occasion de parler de ce sujet particulier; il est cependant malheureux que ce soit pendant l'heure consacrée aux affaires inscrites au nom des députés. Nous gaspillons une heure du temps qui nous est alloué tout comme nous avons gaspillé une heure vendredi à parler de procédure quand les députés ont toutes sortes d'idées qui mériteraient d'être présentées à la

[M. Bell.]

Chambre. Voilà une question qui devrait retenir l'attention du comité. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) note qu'il siège au sein de ce comité depuis bon nombre d'années. Je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi ce comité n'a pas déjà étudié la question et un certain nombre d'autres également. Il a suffi, semble-t-il, qu'un jeune parvenu de Cochrane inscrive 40 bills au *Feuilleton* pour tout bouleverser ici. Jusqu'ici, semble-t-il, personne n'avait pensé qu'il fallait modifier ces règles ridicules. Non seulement elles ont besoin d'être modifiées en ce qui concerne le nombre de bills qui peuvent être inscrits au nom de chaque député, mais aussi en ce qui concerne le nombre de bills présentés par chaque parti représenté à la Chambre. Voilà ce que j'ai essayé de compenser à cause du déséquilibre ridicule qui existe depuis toujours ici.

Le député de Peace River (M. Baldwin) a, me semble-t-il, fait quelques propositions fort judicieuses en ce qui concerne cette question du nombre de bills d'initiative parlementaire. Si on fait une répartition selon le nombre de députés à la Chambre et si on limite le nombre de bills inscrits par député, il s'ensuivra naturellement que les députés dans chaque parti auront des possibilités égales. Dans ce cas, cette proposition serait bonne, je pense.

Ce que je ne parviens pas à comprendre, c'est pourquoi certains députés, voire la présidence, sont frappés d'une telle consternation quand on présente un certain nombre de bills publics d'initiative parlementaire conformément au Règlement. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas revu ce Règlement et qu'on ne l'a pas changé. Pourquoi attend-on qu'un nouveau venu arrive pour soumettre la question à la Chambre? Combien de temps faudra-t-il attendre et combien faudra-t-il de ces jeunes députés pour nous faire voir le spectacle ridicule d'un discours du trône prononcé devant un Sénat à moitié vide tandis que 264 parlementaires se battent pour rentrer, avant qu'on agisse?

Combien d'autres règles stupides conservons-nous à la Chambre uniquement parce que les vieilles barbes qui siègent ici estiment qu'il leur faut conserver les anciennes traditions parlementaires? Il y a 100 jeunes députés, et j'ai déjà abordé ce sujet à maintes reprises; ils ne sont pas venus ici pour observer les usages désuets qui régissent nos travaux. Nous sommes venus ici avec l'intention de présenter des idées sur la réforme de la Chambre.

Comme l'a si bien dit lors des dernières élections le chef du parti libéral, nous allons réformer le Règlement. Certains d'entre nous souhaitent une telle réforme. Je me demande s'il est nécessaire, pour faire aboutir cette réforme, d'aller jusqu'aux extrémités que nous avons connues. Je propose que la question reste soumise en permanence au comité de la procédure et de l'organisation. Il y a un certain nombre de dispositions du Règlement qu'il conviendrait de changer. Pourquoi faisons-nous des déclarations à l'appel des motions? Nous parlons de motions, alors qu'il s'agit de déclarations. Nous appelons des bills publics des bills privés et des bills privés des bills publics. Plusieurs choses pourraient amener un profane qui entrerait dans cette enceinte à déclarer que nous sommes une bande de toqués. Combien de Canadiens qui viennent ici sont de cet avis sur certains